



Peut on faire etat d'un juge jugée

Par Visiteur

Bonjour,

En 2000, ej suis partie vivre à Toulouse après le suicide d'une de mes tantes. Ma tante restante a sur les conseils de mon père biologique déposé plainte pour faux dans des crédits qu'elle avait contractés contre moi. N'ayant pu me déplacer (enceinte) mon avocate ayant demandé un report non accepté, j'ai été condamnée à mes torts exclusifs pour non comparution à rembourser les crédits en 2007.

Aujourd'hui ma tante qui m'a adoptée est décédée et sur la succession mon père biologique (ne figurant pas sur le testament olographe déposé auprès d'un notaire) conteste la succession en prenant pour appui jugement de condamnation sur les crédits (sur des faux) pour dire que le testament est un faux et que je suis coutumière du fait. A-t-il le droit d'évoquer une affaire me concernant jugée et close depuis août 2008 (date de fin de peine), cette affaire n'a d'ailleurs jamais été notifiée sur mon casier judiciaire. A-t-il le droit d'évoquer des choses jugées?

Par Visiteur

Chère madame,

A-t-il le droit d'évoquer une affaire me concernant jugée et close depuis août 2008 (date de fin de peine), cette affaire n'a d'ailleurs jamais été notifiée sur mon casier judiciaire. A-t-il le droit d'évoquer des choses jugées?

Dans la mesure où les jugements français sont publics, et que ces condamnations sont avérées, votre père a le droit d'y faire référence dans la mesure où cela ne sera pas constitutif d'une diffamation ni d'une dénonciation calomnieuse.

Cela étant, le juge n'a pas à présumer l'existence d'un faux, du fait de votre condamnation antérieure. Il va probablement faire expertiser le document afin de faire corroborer les écritures. C'est principalement ce point qui permet ou non d'établir l'existence d'un faux en écriture.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour

puis-je tenter moi-même une action pour accélérer les choses, si oui laquelle.

Je souhaite aussi réviser le jugement de 2007 car sur des faits reprochés (chèque de ma tante utilisé de manière frauduleuse à Neuville, au jour d'utilisation du dit chèque soit disant volé, j'étais en observation à l'hôpital de Toulouse (1000km d'écart) suite à coma hépatique suite à viol en Réunion et le chèque était utilisé dans une boucherie dans le 59... Avec un minimum de réflexion, on comprend que le soit-disant chèque volé ne peut pas l'avoir été...

Combien de temps ai-je pour demander une révision

Par Visiteur

Chère madame,

Je souhaite aussi réviser le jugement de 2007 car sur des faits reprochés (chèque de ma tante utilisé de manière frauduleuse à Neuville, au jour d'utilisation du dit chèque soit disant volé, j'étais en observation à l'hôpital de Toulouse (1000km d'écart) suite à coma hépatique suite à viol en Réunion et le chèque était utilisé dans une boucherie dans le 59...

Avez-vous été condamné par une juridiction pénale (tribunal correctionnel) ou civil (tribunal d'instance)? Étiez-vous

représenté lors de cette audience par un avocat?

Très cordialement.